



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20240624-2024-23-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Publication : 02/07/2024

OBJET :

**Approbation du compte
administratif du Syndicat
mixte EPTB Seine Grands
Lacs pour l'exercice 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le douze juin, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n° 2021-76/CS du 9 novembre, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

François-Marie DIDIER,

En téléconférence :

*Philippe GOUJON,**Patrice LECLERC,**Christophe NAJDOVSKI,***Au titre du Conseil de Paris :****Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En téléconférence :

*Josiane FISCHER,**Denis LARGHERO***Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :****Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :****Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En téléconférence :

*Philippe GUNDALL,***Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :**

En téléconférence :

*Jean-Yves MARIN***Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En téléconférence :

*Régis SARAZIN***Au titre de de la Région Grand Est :**

En téléconférence :

*Annie DUCHENE***Étaient absents excusés :***Vincent BEDU,**Sylvain RAIFAUD,**David ALPHAND,**Jean-Noël AQUA,*

Nombre des membres composant le Comité syndical	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance	10
Représentés par mandat	9
Absents	12

*Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÈS,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAUT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Laurence COULON,*

Monsieur Patrick OLLIER quitte la salle pour ce vote

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Régis SARAZIN
François VAUGLIN donne pouvoir à Patrice LECLERC
Dan LERT donne pouvoir à Denis LARGHERO
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Patrice LECLERC
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Jean-Yves MARIN
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Philippe GOUJON
Chantal DURAND donne pouvoir à Patrick OLLIER
Jean-Michel VIART donne pouvoir à Jean-Yves MARIN*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur DIDIER a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Le compte administratif (CA) retrace l'exécution du budget pour l'exercice 2023. Il doit être présenté au Comité syndical dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Il permet de comparer les prévisions budgétaires aux réalisations effectuées par le total des émissions de mandats et de de titres de recettes pour les différentes lignes budgétaires, et de déterminer les résultats de cette exécution comptable.

Le CA doit concorder de façon exacte avec le compte de gestion établi par le Comptable public, qui est en charge d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président de Seine Grands Lacs.

Le résultat qui en découle doit, conformément à la réglementation comptable, faire l'objet d'une affectation par le comité syndical, après le vote du compte administratif, qui est reprise au budget supplémentaire.

Confirmant les priorités d'actions, les grands axes du budget 2023, approuvé en décembre 2022, étaient les suivants :

- Avancement des travaux du site pilote de la Bassée ;
- Poursuite de la politique de modernisation des ouvrages hydrauliques existants, avec notamment le développement de plusieurs outils hydrologiques permettant d'optimiser l'exploitation des lacs ;
- Accompagnement aux opérations de protection, de restauration ou de création de zones d'expansion de crues, priorité de l'établissement, avec la poursuite de l'appel à projets initié en 2021 permettant d'accompagner les maîtres d'ouvrage œuvrant sur le périmètre de Seine Grands Lacs ;
- Développement de l'animation territoriale via la montée en puissance des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), dont notamment la labélisation du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes n°2 ;
- Actions en faveur du développement durable et de l'adaptation au changement climatique : gestion des forêts ; mise en œuvre de la stratégie biodiversité ; préservation des zones humides (zone Ramsar « étangs de Champagne humide ») ; préservation de la qualité des eaux ; continuité écologique ;
- Dynamisation de la stratégie de communication.

Les ambitions de Seine Grands Lacs pour 2023 s'inscrivaient dans un contexte particulier au regard de la situation géopolitique, de la conjoncture économique et des décisions gouvernementales relatives à la rémunération des agents de la fonction publique, qui ont pesé sur la construction budgétaire, notamment sur les dépenses de fonctionnement, dont la maîtrise des années précédentes n'a pu perdurer.

Synthèse de l'exécution budgétaire 2023 :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	16 162 701,79 €	22 009 443,58 €	5 846 741,79 €
	Section d'investissement	63 503 761,07 €	63 942 296,70 €	438 535,63 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	- €	2 888 651,78 €	2 888 651,78 €
	Déficit antérieur reporté d'investissement	6 530 430,61 €	- €	6 530 430,61 €
TOTAL (Réalizations + reports)		86 196 893,47 €	88 840 392,06 €	2 643 498,59 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €	- €
RESULTAT CUMULE (CLÔTURE)	Section de fonctionnement	16 162 701,79 €	24 898 095,36 €	8 735 393,57 €
	Section d'investissement	70 034 191,68 €	63 942 296,70 €	-6 091 894,98 €
TOTAL CUMULE (RESULTAT DEFINITIF)		86 196 893,47 €	88 840 392,06 €	2 643 498,59 €

La proposition de compte administratif présentée ci-dessus, tenant compte du résultat antérieur reporté, fait état d'un excédent de 2,64 M€.

L'exécution budgétaire 2023 présente **un taux de consommation des dépenses réelles de fonctionnement de 93,13 %**, soit équivalent aux années précédentes (94,37 % en 2022 ; 92,61 % en 2021) **et de 89,19 % en investissement**, soit en nette augmentation par rapport aux années précédentes (62,89 % en 2022 ; 79,56 % en 2021). Cela est expliqué par l'avancement important du chantier du site pilote de la Bassée en 2023 (dont les crédits budgétaires représentaient 70 % de la section d'investissement). Si l'on distingue les taux d'exécution : le taux de consommation des crédits d'investissement, hors Bassée est de **84 %** (soit légèrement plus faible qu'en 2022 où il était à hauteur de 87,7 %) ; le budget consacré au projet de la Bassée ayant lui été consommé à hauteur de **92 %**.

Seine Grands Lacs continue donc de tenir les engagements pris depuis 2018 en termes de réalisation des crédits budgétaires annuels, et ce grâce au travail de l'ensemble de ses équipes, que ce soit sur les sujets des dépenses courantes ou sur le sujet des dépenses d'équipement.

Au niveau des **recettes**, il est constaté pour 2023 **un taux de recouvrement de près de 99 % des recettes de fonctionnement et de 90 % en section d'investissement**. Il est à noter que sur les 33,29 M€ d'emprunt d'équilibre inscrits au budget supplémentaire 2023, 31,31 M€ d'emprunt ont été réellement contractés/mobilisés.

Les deux principales recettes de fonctionnement de l'établissement ont été perçues au niveau des montants prévus : 10,67 M€ pour les contributions des membres (en hausse par rapport aux années précédentes, conformément aux décisions du comité syndical dans le contexte d'un besoin amplifié en raison du PPI d'envergure voté) et 10,08 M€ pour la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage (contre 9,63 M€ en 2022), soit un montant de 20,78 M€ sur un total 24,89 M€ de recettes réelles de fonctionnement recouvrées (dont le résultat reporté de fonctionnement de 2,88 M€), représentant donc plus de 94 % des recettes de fonctionnement perçues. Les autres recettes de fonctionnement sont constituées des recettes du patrimoine (vente de bois, autorisation d'occupation temporaire, droits de chasse et pêche, loyers, etc.), qui ont rapporté 474 K€, et des recettes liées aux ressources humaines (remboursements CPAM et assurance statutaire) pour 171 K€. Enfin, les subventions de fonctionnement, notamment dans le cadre des actions PAPI, ont rapporté 460 K€.

L'activité de gestion et suivi des subventions perçues a pris de l'ampleur depuis ces 6 dernières années. Le nombre de dossiers de subventions en cours est d'environ une centaine et devrait augmenter en 2024 avec la labélisation du PAPI de la Seine et Marne franciliennes n°2 qui va engendrer le dépôt de 15 à 20 dossiers complémentaires.

En section d'investissement, le taux de recouvrement est dû principalement à la perception des subventions pour 20,62 M€, dont 18,6 M€ au titre du projet de la Bassée (6,49 M€ du fonds Barnier et 12,11 M€ de la Métropole du Grand Paris). Le FCTVA a rapporté 3,9 M€ (contre 1,86 M€ en 2022, la hausse étant liée à la hausse de la masse budgétaire entre 2021 et 2022, en raison des travaux de la Bassée). Enfin, plusieurs emprunts ont permis d'apporter 31,3 M€ de recettes : 11,4 M€ mobilisés sur l'emprunt pré-existant au titre du financement du chantier de la Bassée auprès de la Caisse des Dépôts

et Consignations et 1,9 M€ mobilisés au titre d'un nouvel emprunt concernant le financement du lieu d'appel de Mathaux (sur un emprunt total de 2,7 M€), également auprès de la Caisse des Dépôts ; 18 M€ de nouveaux emprunts au titre du financement des investissements courants, dont 10 M€ auprès de la BRED et 8 M€ auprès de l'Agence France Locale (suite à l'adhésion validée en comité syndical du 15 novembre 2023). L'encours de dette de Seine Grands Lacs a donc augmenté de façon conséquente durant l'année 2023. En effet, il a été nécessaire de faire face aux importants décaissements liés à la Bassée et aux dépenses de réhabilitation des ouvrages.

Détail des réalisations 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES BUDGET 2023	BP + BS + DM + VC 2023	Réalisé 2023	
Chap. 011 Charges à caractère général	5 489 300,00 €	5 055 633,06 €	92,10%
Chap. 012 Charges de personnel	8 775 195,00 €	8 331 400,94 €	94,94%
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	435 500,00 €	308 506,43 €	70,84%
Chap. 66 Charges financières	650 000,00 €	582 983,14 €	89,69%
Chap. 67 Charges exceptionnelles	12 000,00 €	8 104,68 €	67,54%
Chap. 68 Dotations aux provisions	300 000,00 €	300 000,00 €	100,00%
Chap. 042 Opérations d'ordre (transfert entre sections)	1 800 000,00 €	1 576 073,54 €	87,56%
022 Dépenses imprévues	- €	- €	
023 Virement à la section d'investissement	7 708 970,78 €	ne se réalise pas	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	25 170 965,78 €	16 162 701,79 €	64,21%
TOTAL DEPENSES REELLES (hors provisions)	15 361 995,00 €	14 286 628,25 €	93,00%

Sur 15,36 M€ de dépenses réelles autorisées (hors provisions), **14,28 M€** ont été concrétisées, dont 361 K€ de dépenses rattachées à l'exercice. Le taux de consommation des crédits affectés à ces opérations réelles est donc de **93 %**, très proche du niveau 2022 (94,24 %).

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2022 : 14,28 M€ ont été dépensés contre 12,97 M€ en 2022 (+10 %).

Plusieurs postes de dépenses sont à l'origine de cette hausse globale :

- **Les charges générales ont augmenté de près de 19 %**, passant de 4,26 M€ en 2022 à 5,05 M€ en 2023. Cette hausse de près de 800 K€ est expliquée par la hausse des frais de loyer du siège de SGL à Paris et le rattrapage des remboursements de charges afférents pour la période 2018-2020 (+430 K€) partiellement compensée par les recettes liées aux baux de sous-location en cours, la hausse des frais d'accompagnement (notamment sur la stratégie financière et pour le passage à la M57 (78 K€)), la hausse des dépenses d'électricité, carburant et combustibles (+126 K€), la hausse des dépenses de communication en lien avec le déploiement de la stratégie de rayonnement (+127 K€) ; la hausse des dépenses de petit équipement (+ 44 K€), en lien avec la hausse du coût des matières premières.

À noter que les programmes d'actions de prévention des inondations ont impliqué 433 K€ de dépenses (niveau équivalent à 2022).

Les dépenses liées aux affaires domaniales, notamment la gestion des forêts, ont généré 242K € de dépenses (contre 277 K€ en 2022).

318 K€ ont été consacrés aux opérations de communication interne et externe (contre 192 K€ en 2022).

481 K€ ont été dédiés à la maintenance et au fonctionnement des systèmes d'information (contre 530 K€ en 2022). La modernisation des accès internet a permis des économies substantielles non prévues lors de la construction du budget.

Enfin, 1,44 M€ a été consacré au fonctionnement et l'entretien courant des ouvrages et des bâtiments (contre 1,24 M€ en 2022).

- **Les charges de personnel ont augmenté de 5 %**, passant de 7,93 M€ en 2022 à 8,33 M€ en 2023. La hausse anticipée relative à la hausse du point d'indice de 1.5% en juillet 2023, à un versement plus important de l'indemnité de GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat, le nombre de bénéficiaires est passé de 12 à 20) et au versement d'une prime de pouvoir d'achat en fin d'année, a été compensée par un taux de vacances de postes important (76 mois de postes non remplacés sur l'année, correspondant à 6,33 ETP) ;
- **Les charges financières ont augmenté de près de 74 %**, passant de 335 K€ en 2022 à 583 K€ en 2023, en raison de l'augmentation de l'encours de dette et des intérêts associés (mobilisation de l'emprunt Banque Postale en juillet 2022 pour le chantier de la Bassée) ;
- Enfin, **les autres charges de gestion courante ont augmenté de plus de 100 %**, passant de 146 K€ en 2022 à 308 K€ en 2023, et ce en raison des paiements relatifs aux conventions de partenariat au titre des Zones d'Expansion des Crues, dont certains projets relèvent de la section de fonctionnement (143 K€ versés en 2023). Les autres dépenses de ce chapitre font suite aux engagements pris auprès de divers partenaires (notamment auprès du PIREN Seine pour 65 K€ - montant stable -, de l'association pour le festival de la photo animalière pour 30 K€, de la Ligue de l'enseignement pour 12 K€ et de diverses associations locales en faveur de l'environnement ou de l'animation du territoire). Dans ce même chapitre sont également intégrées les indemnités versées aux élus au titre de l'exercice de la vice-présidence (30 K€).

TOTAL recettes de fonctionnement	24 898 095,36 €	100,00%
Recettes réelles de fonctionnement	22 009 443,58 €	88,40%
<i>Contributions des membres</i>	10 674 233,01 €	48,50%
<i>Redevance pour service rendu par le soutien d'étiage</i>	10 076 176,58 €	45,78%
<i>Recettes de patrimoine</i>	463 065,82 €	2,10%
<i>Autres produits de gestion courante</i>	10 937,50 €	0,05%
<i>Revenus des immeubles</i>		
<i>Subventions</i>	460 276,60 €	2,09%
<i>FCTVA fonctionnement</i>	8 947,31 €	0,04%
<i>Remboursements personnel</i>	171 887,93 €	0,78%
<i>Produits exceptionnels</i>	143 918,83 €	0,65%
<i>Produits de cession d'immobilisations</i>	- €	0,00%
<i>Reprise sur provision</i>	- €	0,00%
Résultat antérieur reporté (excédent)	2 888 651,78 €	11,60%

Les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent antérieur reporté, s'élèvent pour 2023 à **22,1 M€**, soit en augmentation par rapport au niveau de 2022 (20,44 M€, ; 18,79 M€ en 2021). Le taux de réalisation est de près de **99 %**, soit un niveau équivalent à l'année antérieure ; en 2022 les recettes de fonctionnement ont été perçues à 100%. On constate notamment un excellent taux de recouvrement de la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage et des recettes patrimoniales perçues au-delà des prévisions budgétaires. Enfin, le travail de récupération des recettes liées aux absences de personnel (CPAM, assurance statutaire) est effectué de façon minutieuse et régulière afin d'atténuer les charges afférentes.

Au final, le résultat net de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 5 846 741,79 €, qui, cumulé à l'excédent antérieur reporté de 2 888 651,78 €, amène à un **résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement de +8 735 393,57 €**.

Ce résultat permet de dégager après exécution, conformément à la nomenclature comptable M52, une recette qui permettra notamment de couvrir le déficit d'investissement dans le cadre des inscriptions budgétaires du budget supplémentaire 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES BUDGET 2023	BP + BS + DM + VC 2023	Réalisé 2023	
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	6 834 500,00 €	4 802 518,11 €	70,27%
Chap. 204 - Subventions d'équipement versées	605 000,00 €	111 295,58 €	18,40%
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	6 280 000,00 €	4 817 649,40 €	76,71%
Chap. 23 - Immobilisations en cours	56 500 000,00 €	52 355 574,54 €	92,66%
Chap. 26 participations, créances rattachées à des par	144 900,00 €	144 900,00 €	100,00%
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	1 630 000,00 €	1 271 608,75 €	78,01%
020 Dépenses imprévues			
040 Opérations d'ordre (transferts entre section)	30 000,00 €	- €	0,00%
041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €	- €	0,00%
001 Solde d'exécution de la section d'invrt reporté	6 530 430,61 €	6 530 430,61 €	100,00%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	78 655 045,30 €	70 033 976,99 €	89,04%
TOTAL DEPENSES REELLES	78 524 830,61 €	70 033 976,99 €	89,19%

Sur 78,52 M€ de crédits réels ouverts au global en 2023 (contre 57,36 M€ en 2022), 70,03 M€ ont été concrétisés (36,08 M€ en 2022), induisant un **taux de consommation des crédits affectés aux opérations réelles de 89 %**, soit une hausse par rapport aux années antérieures (63% en 2022, 80 % en 2021), et équivalent au niveau de 2020.

Le niveau d'exécution est à différencier entre les dépenses relatives au plan pluriannuel d'investissement « courant » et les dépenses relatives au chantier du site pilote de la Bassée. **Hors Bassée, les dépenses ont été réalisées au très bon niveau de 84 % des inscriptions budgétaires**, continuant la bonne trajectoire enclenchée depuis 2018.

Concernant la Bassée, 92 % des crédits budgétaires inscrits ont été exécutés. **Ces dépenses consacrées au projet de la Bassée ont représenté plus de 50 M€ en 2023** (soit plus du double par rapport à 2022 (23,28M€)), dont 1,33 M€ consacré aux opérations foncières, 2,79 M€ de frais d'études (maîtrise d'œuvre, coordination, accompagnements techniques et juridiques, études de faisabilité préalables aux travaux, communication) et 46,29 M€ de travaux (dont 25,6 M€ pour la réalisation des digues et aménagements intérieurs, 4,3 M€ pour le génie écologique, 660 K€ consacrés au démarrage de la phase gros œuvre de la station de pompage).

La gestion des aménagements hydrauliques a mobilisé 10,59 M€ (niveau stable : 10,08 M€ en 2022 et 10,46 M€ en 2021), dont :

- 2,9 M€ pour les travaux de la passe à poissons à Marne ;
- 2 M€ pour la réhabilitation du lieu d'appel de Mathaux et 1,3 M€ pour la réhabilitation du lieu d'appel d'Eclaron ;
- 1,42 M€ pour la tranche annuelle d'entretien des digues et barrages ;
- 700 K€ pour les opérations de ragréage béton sur ouvrages ;
- 330 K€ pour les travaux d'entretien des bâtiments et locaux techniques ;
- 300 K€ pour les travaux hydrauliques et hydro-électriques spécifiques et de remise en état des vannages ;
- 712 K€ pour l'acquisition de véhicules, engins et matériels.

Les dépenses relatives à l'hydrologie se sont élevées à près de 450 K€ (niveau équivalent à 2022), sur les 670 K€ initialement prévues. 206 K€ ont été consacrés aux développements des outils numériques (modèles), 165 K€ ont été dédiés à diverses analyses hydrologiques, 61 K€ ont financé des études socio-économiques et 16 K€ ont permis d'équiper le pôle hydrométrie qui effectue les jaugeages et analyses sur le terrain.

L'investissement dans les systèmes d'information de l'établissement s'est élevé à 290 K€ (contre 370 K€ en 2022) sur les 620 K€ prévus. Des investissements en matériel divers, téléphonie et câblage pour 72 K€ ont été réalisés, 42 K€ ont été consacrés au renouvellement des licences logiciels, études et outils de dématérialisation et 39 K€ ont été dédiés aux réseaux et à leur sécurité. Enfin, suite à l'audit de la fonction de gestion des systèmes d'information et la rédaction d'un schéma directeur en 2022, 62 K€ ont été consacrés à l'évolution du socle technique SI. Le report de la modernisation des systèmes de téléphonie et le décalage d'une commande relative au nouveau système de stockage ont eu un impact sur l'exécution budgétaire. Dans un contexte de vacance puis de renouvellement du poste de directeur des systèmes d'information, l'année 2023 a plutôt été consacrée à la réflexion sur la mise en œuvre du schéma directeur et la mise en place d'un plan d'intervention pour les années 2024 à 2026.

Le SIG a quant à lui fait l'objet d'un investissement de 105 K€ (contre 121 K€ en 2022) consacrés à la maintenance et au développement de l'outil.

Dans le cadre des PAPI, 45 K€ ont permis de développer l'outil EPISEINE sur les PAPI amont. En outre, **36 K€** ont été consacrés à l'amélioration de la représentation des zones d'expansion des crues à l'outil SIG.

Les travaux réalisés en faveur de **l'entretien du patrimoine forestier et de l'environnement** de Seine Grands Lacs se sont élevés à **46 K€** (contre 132 K€ en 2022 ; en effet Seine Grands Lacs a subi le retard des aménagements forestiers de l'ONF sur la forêt littorale Aube/Seine et les forêts de Côte d'Or et n'a pas pu investir tel qu'initialement prévu), notamment pour diverses prestations sylvicoles, des plantations et des travaux de génie écologique sur les queues de retenue. Enfin, **33 K€** ont permis de réaliser des films promotionnels pour la zone RAMSAR Étangs de la Champagne humide.

En terme de communication, 10 K€ ont été consacrés à la résidence artistique 2023, et **20 K€** ont permis d'avancer sur le projet de musée numérique et de réaliser des vidéos de promotion.

Enfin, le **remboursement du capital de dette** s'est élevé à 1,27 M€, dont 267 K€ de remboursement de prêts AESN à taux zéro.

TOTAL recettes d'investissement	63 942 296,70 €	100,00%
Recettes réelles d'investissement	62 366 223,16 €	97,54%
FCTVA	3 905 631,45 €	6,11%
Excédent capitalisé	6 530 430,61 €	10,21%
Subv Bassée Barnier + MGP	18 605 846,92 €	29,10%
Subvention ouvrages/exploitation/hydr	1 999 347,04 €	3,13%
Subventions PAPI	15 386,40 €	0,02%
Emprunt et dettes assimilées	31 309 580,74 €	48,97%
Excédent antérieur	- €	0,00%
Résultat antérieur reporté	- €	0,00%
Recettes d'ordre d'investissement	1 576 073,54 €	2,46%

Les recettes d'investissement s'élèvent à 63,94 M€ (contre 29,7 M€ en 2022), soit une hausse de 115%. Les recettes réelles augmentent fortement, en lien avec les dépenses de Seine Bassée et leur financement par l'État et la Métropole du Grand Paris (18,6 M€ perçus au total en 2023). Les recettes d'ordre diminuent quant à elles de 19,5 % (baisse des amortissements). L'excédent de fonctionnement 2022 capitalisé a été reporté au compte 1068 ; toutefois ces recettes n'ont pas fait l'objet d'un encaissement réel.

Les subventions perçues représentent donc encore en 2023 la part la plus importante des recettes d'investissement, avec un montant de **20,62 M€** (contre 11,01 M€ en 2022), dont la majorité pour le projet de la Bassée.

Le montant du **FCTVA** (perçu sur la base des dépenses N-1) est de **3,9 M€** (contre 1,87 M€ en 2022 et 1,48 M€ en 2021).

Enfin, plusieurs emprunts ont été nécessaires :

- Mobilisation de **l'emprunt de 11,4 M€** contracté en 2020 auprès de la Caisse de Dépôts pour le chantier de la Bassée ;
- Contractualisation de **deux nouveaux prêts pour le financement des investissements courants** auprès de la BRED pour **10 M€** et de l'Agence France Locale pour **8 M€** ;
- Contractualisation d'un prêt fléché pour le **financement du lieu d'appel de Mathaux** pour **2,7 M€**, dont 1,9 M€ ont été mobilisés (le restant sera mobilisé en 2024).

Au final, le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 438 535,63 €, auquel il convient d'ajouter le déficit de l'exercice antérieur (6 530 430,61 €).

Du fait de la structuration budgétaire en AP-CP, aucun reste à réaliser n'est à ajouter.

Le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement représente donc un déficit de 6 091 894,98 €.

Conformément à la nomenclature comptable M52, ce déficit constaté sera couvert par l'excédent de fonctionnement lors du vote du budget supplémentaire 2024 par une affectation en recettes au compte 1068.

Ainsi, le compte administratif 2023 se solde par **un excédent général de 2,64 M€** (contre un déficit de 2,88 M€ en 2022, un excédent de 7,89 M€ en 2021 et un déficit de 2,25 M€ en 2020), que cette délibération permet de constater.

Récapitulatif du compte administratif 2023 :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement (dont ordre)	16 162 701,79 €
Recettes de fonctionnement (dont reprise sur provision)	22 009 443,58 €
Résultat de l'exercice (excédent)	5 846 741,79 €
Déficit antérieur reporté (D002)	- €
Excédent antérieur reporté (R002)	2 888 651,78 €
Résultat de clôture (excédent) (= 002 avant affectation au 1068)	8 735 393,57 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	63 503 761,07 €
Recettes d'investissement (dont ordre et 1068)	63 942 296,70 €
Résultat de l'exercice (excédent)	438 535,63 €
Déficit antérieur reporté (D001)	- 6 530 430,61 €
Excédent antérieur reporté (R001)	- €
Résultat de clôture (déficit) (= 001)	- 6 091 894,98 €
Restes à réaliser en dépenses	- €
Restes à réaliser en recettes	- €
Solde Restes à réaliser	- €
BESOIN DE FINANCEMENT NET (= 1068)	- 6 091 894,98 €
RESULTAT DEFINITIF (EXCEDENT)	2 643 498,59 €

Le déficit antérieur reporté d'investissement est légèrement atténué par l'excédent d'investissement de l'exercice. Le déficit de clôture peut être couvert dans son intégralité par le résultat de fonctionnement.

L'excédent final permettra notamment de réduire en partie l'emprunt d'équilibre présenté lors du vote du budget primitif et d'intégrer des dépenses complémentaires non prévues.

Analyse financière :

En analyse financière, les données du compte administratif doivent être retraitées des mouvements d'ordre (mouvements comptables) et des résultats antérieurs reportés, afin de ne tenir compte que des mouvements dits réels (décaissements ou encaissements effectifs).

Fin 2023, l'épargne de gestion, dont le solde n'est influencé ni par la gestion financière de la collectivité ni par les opérations exceptionnelles, est de 8,48 M€ (+ 672 K€ par rapport à 2022), indiquant une bonne maîtrise du fonctionnement courant.

Le niveau d'épargne brute, qui correspond à l'excédent des recettes réelles courantes de fonctionnement sur la totalité des dépenses réelles courantes de fonctionnement est de 7,59 M€, soit un niveau équivalent à 2022 (7,47 M€). Ce niveau est signe que l'établissement est en capacité de couvrir ses dépenses d'investissement et prioritairement le remboursement de la dette.

Enfin, l'épargne nette, qui mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement après avoir intégré le remboursement du capital de la dette, atteint 6,31 M€, soit plus élevé que l'année précédente (5,76 M€). Ce bon niveau est dû au fait que le remboursement du capital des nouveaux emprunts contractés en fin d'exercice 2023 n'a pas pesé sur l'année (échéances à compter de 2024).

Concernant les différents ratios, on constate que le poids des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement est de 57,12 % en 2023, marquant un recul après 3 années de hausse consécutives :

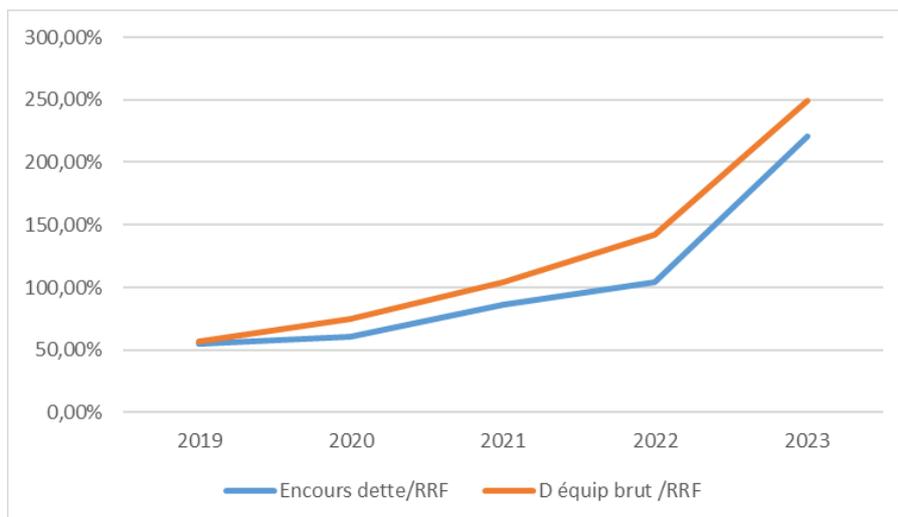
2020	2021	2022	2023
58,36%	60,42%	61,15%	57,12%

Comme expliqué plus haut, la masse salariale augmente chaque année depuis 2020, sous l'effet conjugué du glissement-vieillesse-technicité, du renforcement des équipes, de la mise en place du CIA et plus récemment des diverses décisions réglementaires imposées.

Toutefois, la part des charges courantes au sein des dépenses réelles a augmenté entre 2022 et 2023 (notamment en raison des effets de l'inflation), passant de 32,8 % à 37,8 % (même niveau que 2022), ce qui diminue la part dédiée aux charges de personnel au sein du budget global.

Le poids de l'encours de dette ainsi que celui des dépenses d'équipement comparés aux recettes réelles de fonctionnement augmente de façon exceptionnelle, démontrant la charge induite par l'aménagement du site pilote de la Bassée sur l'établissement. En effet, ce projet a impliqué un endettement important avec des recettes de fonctionnement dont la trajectoire d'augmentation est limitée. Ce à quoi s'ajoutent les ambitions fortes du plan pluriannuel d'investissement courant, qui doivent également être financées par l'emprunt. Depuis 2022, le ratio de l'encours de dette sur les produits de fonctionnement est supérieur à 100 %, signifiant que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement ; en 2023 c'est même supérieur à 2 ans. Enfin, les dépenses d'équipement brutes représentent plus de 2 fois les recettes réelles de fonctionnement.

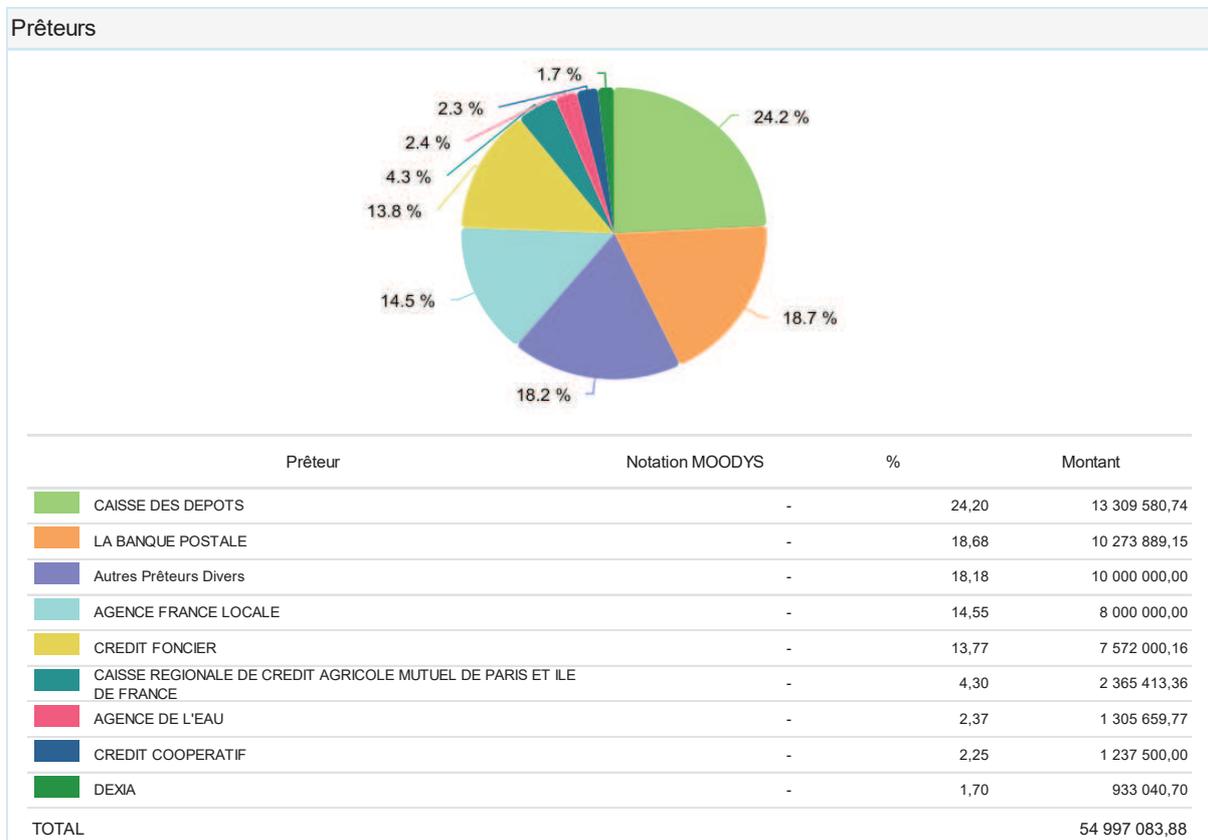
Cf graphique ci-dessous.

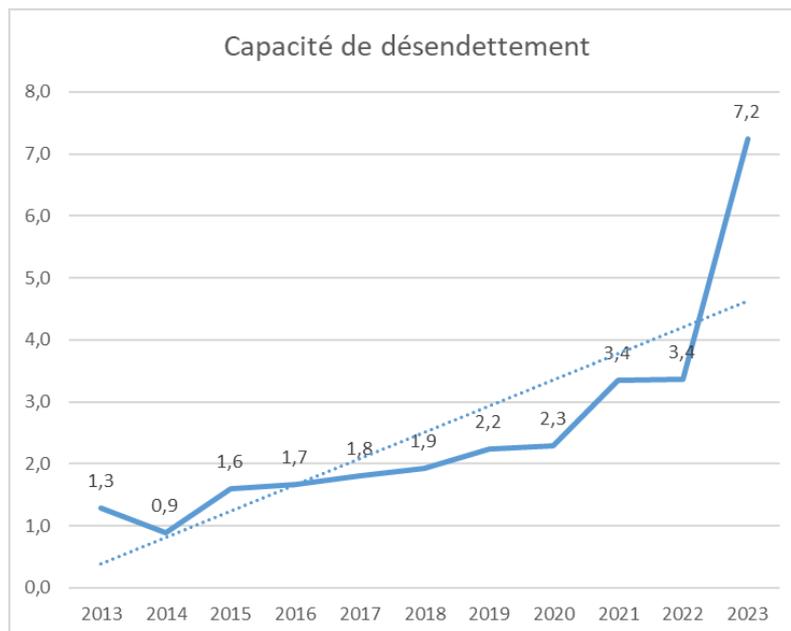


La structure de la dette :

Au 31 décembre 2023, Seine Grands Lacs a 19 emprunts en cours, dont 7 prêts AESN, pour un encours de près de 55 M€ (soit + 30 M€ par rapport au 31/12/2022). Comme anticipé dans le cadre de la prospective financière, **la capacité de désendettement augmente. Elle est passée à 7,2 ans**, ce qui reste limité, grâce au bon niveau d'épargne brute dégagé. Depuis 2019, cette capacité de désendettement a triplé.

À noter qu'une partie de l'emprunt contracté en 2023 auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations à hauteur de 2,7 M€ pour le financement du lieu d'appel de Mathaux reste partiellement mobilisable (taux indexé sur le livret A).





Au final, la gestion rigoureuse des deniers publics et les efforts de maîtrise des coûts de fonctionnement depuis plusieurs années, et ce malgré un contexte très contraint, permettent à l'établissement de conserver une situation financière saine en dégageant de nouveau fin 2023 un excédent (2,64 M€).

Ainsi, à la fin 2023, malgré la hausse importante des dépenses réalisées, principalement en raison de la mise en œuvre du chantier de la Bassée, les capacités financières restent satisfaisantes, ce qui était indispensable pour entamer un exercice 2024 exceptionnel avec une masse budgétaire et des flux financiers conséquents, comme Seine Grands Lacs n'en a pas connu depuis de nombreuses années.

La dégradation des ratios, et en particulier la hausse de la capacité de désendettement, nécessite néanmoins une vigilance et un travail d'anticipation important afin que Seine Grands Lacs puisse continuer à financer ses investissements dans les années à venir. En effet, les marges de manœuvres limitées de Seine Grands Lacs en matière de recettes de fonctionnement, et les opérations d'envergure prévues sur les lacs-réservoirs (notamment les travaux prévus sur la digue de la Morge) nécessiteront de continuer à recourir à l'emprunt et d'adapter la stratégie financière et le plan pluriannuel d'investissement en conséquence.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le titre II du livre IV de la cinquième partie ;

VU les dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui prévoient la désignation d'un président de séance autre que le Président du Syndicat pour présider au vote du compte administratif ;

VU les dispositions de l'article L. 5421-7 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire comptable M52 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2023 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibération n°2022-74/CS au cours de sa séance du 8 décembre 2022 ;

VU le budget supplémentaire de l'exercice 2023 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibérations n°2023-25/CS au cours de sa séance du 5 juin 2023 ;

VU la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 votée par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibérations n°2023-42/CS au cours de sa séance du 15 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que le Comité syndical est réuni sous la présidence de M. Denis LARGHERO délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, M. le Président Patrick OLLIER ;

CONSIDÉRANT la concordance de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable public,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Monsieur Patrick OLLIER, Président, ne prend pas part au vote

Article 1 : **ARRÊTE** le compte administratif du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes, pour l'exercice 2023, conformément aux états annexés à la présente délibération et résumés comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	16 162 701,79 €	22 009 443,58 €	5 846 741,79 €
	Section d'investissement	63 503 761,07 €	63 942 296,70 €	438 535,63 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	- €	2 888 651,78 €	2 888 651,78 €
	Déficit antérieur reporté d'investissement	6 530 430,61 €	- €	6 530 430,61 €
TOTAL (Réalizations + reports)		86 196 893,47 €	88 840 392,06 €	2 643 498,59 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €	- €
RESULTAT CUMULE (CLÔTURE)	Section de fonctionnement	16 162 701,79 €	24 898 095,36 €	8 735 393,57 €
	Section d'investissement	70 034 191,68 €	63 942 296,70 €	-6 091 894,98 €
TOTAL CUMULE (RESULTAT DEFINITIF)		86 196 893,47 €	88 840 392,06 €	2 643 498,59 €
<u>CLÔTURE 2023</u>				
	Excédent de fonctionnement		8 735 393,57 €	
	Excédent d'investissement		-6 091 894,98 €	
	Excédent définitif		2 643 498,59 €	

Le Président,

Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr